CNAPE FORUM 70 OCTOBRE 2015

Le magazine de la fédération des associations de protection de l'enfant

ENFANTS, PARENTS, FAMILLES :

L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA PROTECTION

CNAPE

www.cnape fr

Créée en 1945, la FN3S regroupe les associations, les services et les professionnels intervenant principalement dans le champ judiciaire de l'investigation et de l'action éducative en matière de protection de l'enfance (article3 de ses statuts) et en contentieux familial.

La FN3S a pour objectifs de :

›relayer les préoccupations et de témoigner des pratiques et des intérêts spécifiques des différents acteurs profes-sionnels au niveau national auprès des pouvoirs publics et de toutes personnes ou groupe-ments intéressés ;

›constituer des lieux de réflexion, de confrontation et de proposition concernant l'évolution des besoins et des pratiques propres au secteur de la protection de l'enfance ;

›organiser des actions d'animation et de formation traitant des problèmes spécifiques de son champ d'intervention.

Fn3s
60 rue de Pessac – 33000 Bordeaux
05 56 24 96 16 – fn3s@wanadoo.fr
www.fn3s.fr

l'investigation est somme toute réduite, au regard de la durée moyenne des parcours d'enfants dans la protection de l'enfance. Il convient dès lors de sensibiliser mineurs et parents aux objectifs définis par le magistrat dans son ordonnance. Plus le temps est court, plus grande est la nécessité de concentrer les entretiens familiaux et les rencontres partenariales tout en restant attentifs à la restitution faite aux principaux intéressés. Il s'agit autant de mener des entretiens auprès des parents et du mineur que de favoriser les conditions d'une interdisciplinarité opportune à la compréhension de la dynamique familiale.

La démarche d'investigation se nourrit par ailleurs d'une posture d'écoute et d'attention envers la souffrance individuelle et collective dans la famille. Ces échanges permettent l'expression de chacun et la formalisation de pistes de travail au travers de la validation ou de l'invalidation d'hypothèses.

Cette **double approche, rétrospective et prospective, d'aide à la décision et d'aide à l'élaboration**, a pour but de favoriser la parole d'acteurs différenciés dans des lieux différents. Le croisement des informations ainsi recueillies permet de situer les personnes dans leur singularité et de mieux comprendre leurs aspirations ou leurs contradictions.

Accompagner en investigation, c'est aussi donner priorité à l'individualisation. L'intervenant socio-éducatif (comme l'équipe pluridisciplinaire) s'attache à la compréhension profonde d'une personne et à l'identification, avec elle, de solutions existantes, ou à imaginer, pour améliorer sa situation. Dans la mise en œuvre de la mesure d'investigation, l'individualisation sera recherchée par l'explicitation des différentes phases du travail, l'accompagnement et la préparation « pédagogique » des entretiens, individuels ou familiaux, avec le travailleur social, le psychologue voire le psychiatre. Par les relations qu'ils développent, les intervenants du service d'investigation permettent à l'enfant et à ses parents de faire l'expérience d'une relation privilégiée avec **des personnes qui ne viennent pas juger ou condamner, mais aider à une prise de conscience de leurs difficultés comme de leurs potentiels**.

Le terme d'accompagnement peut sans doute, mais avec une certaine prudence, trouver une résonnance dans quelques aspects déontologiques ou méthodologiques du travail d'investigation. L'accompagnement est utilisé en musique au sens de mise en valeur d'une voix par le moyen d'un instrument. Le même mot, appliqué au domaine culinaire, désigne l'art de mettre en valeur, de potentialiser la saveur d'un plat par ce qui l'entoure. Ainsi pouvons-nous sans doute reconnaître ici la fonction catalysante de notre accompagnement !

LE POINT DE VUE DE LA FNLV

Les lieux de vie et d'accueil (LVA) s'engagent à respecter l'identité et la personnalité de la personne accueillie. Le contrat de séjour est le fondement d'une pédagogie de l'engagement réciproque de la personne accueillie, du LVA et des partenaires extérieurs. Les permanents assument la responsabilité du projet personnalisé avec le référent (l'institution garante de l'orientation).

C'est parce que les accueillants sont les principaux artisans du LVA qu'ils vont l'élaborer, à partir de ce qu'ils sont, de leurs capacités et de leurs souhaits, une forte cohérence globale avec le projet d'accueil, une véritable adéquation entre les compétences de l'équipe accueillante, son cadre de travail, ses modalités d'accueil et les besoins des personnes accueillies à qui l'équipe va adresser le projet. C'est aussi une condition de la qualité de l'implication de chacun dans le dispositif. La co-élaboration du projet d'accueil

global facilite l'élaboration et le renouvellement de sens de chaque projet d'accueil personnalisé.

Le LVA est une structure qui vise, au-delà de l'accompagnement du projet individuel de la personne accueillie, son bien-être et son épanouissement. Pour cela, une attention majeure est portée sur les liens affectifs et sociaux, le partage, la confiance… Ces éléments revêtent une dimension thérapeutique et de soin reconnue vers la résilience, l'apaisement, l'évolution de la personne accueillie.

Le LVA ne met pas en œuvre un projet pour une personne mais l'accompagne dans la mise en œuvre de son projet. Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'ouverture vers le champ des possibles, offrant une « boite à outils » que la personne va pouvoir s'approprier pour évoluer. Il propose un accompagnement sur-mesure, au plus près des besoins du jeune accueilli. Il s'agit de lui assurer une prise en charge globale et spécifique, au regard du projet individualisé, dans une temporalité qui lui est propre, en fonction de son histoire et de son évolution. L'objectif est de proposer un accompagnement dans la continuité – le temps du jeune peut être différent de celui de l'institution – parfois même au-delà du temps de l'accueil physique. Le LVA s'adresse donc à une personne, non pas à une « pathologie » préalablement repérée.

Les permanents travaillent avec le jeune accueilli à la co-construction et à la mise en œuvre de son projet individualisé. Cet accompagnement respecte ainsi les droits de la personne en lui présentant les choix qui s'offrent à elle, en l'y impliquant – tout en la guidant le cas échéant – et, comme en milieu ordinaire, en lui permettant de changer d'avis. Le réajustement de l'accompagnement est particulièrement réactif, puisque dans la plupart des situations, il y a peu de découplage entre l'observation quotidienne et la prise de décision sur une évolution de la mise en œuvre du projet. Le choix des partenaires éducatifs, culturels, sanitaires ou sportifs est réalisé directement par les accueillants, en fonction des besoins, des capacités et désirs des accueillis. Le financement sous la forme de prix de journée forfaitaire, permet une certaine souplesse aux permanents qui priorisent les actions selon les besoins de la personne au sein du groupe accueilli.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement, le permanent du LVA prend en compte l'histoire et l'environnement du jeune, en travaillant notamment en lien avec sa famille et

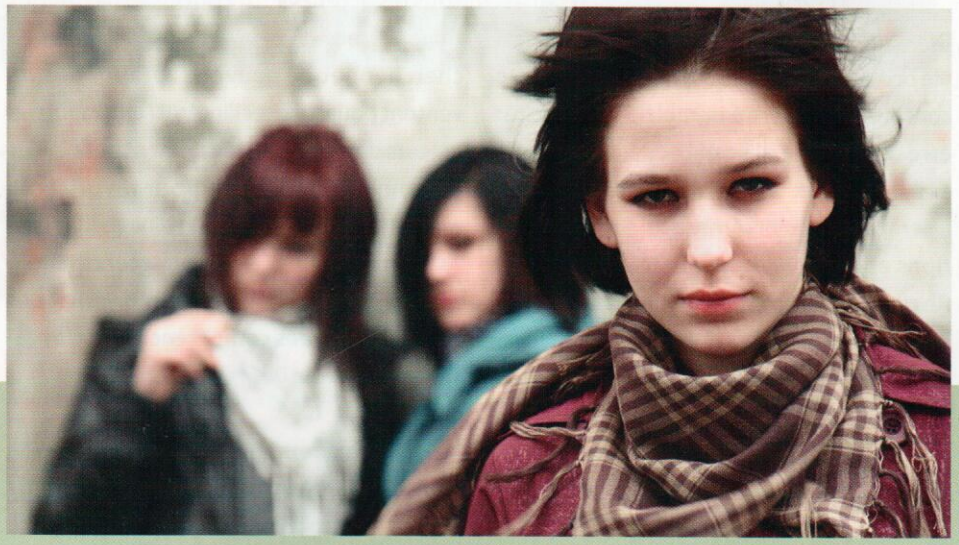

OLEG66 / Istock

Lieux de Vie FNLV

Dans les années 70, des hommes et des femmes issus de professions diverses décident d'accueillir dans leur propre maison, des enfants, des jeunes ou des adultes en difficulté physique ou sociale. Ils créent seuls, en couple ou en collectif, leur lieu d'accueil où ils proposent une autre forme de relation, d'accompagnement, de soin, dans la vie quotidienne. Ils ont décidé de partager leur vie avec les personnes qu'ils accueillent. La loi du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale donne aux lieux de vie et d'accueil (LVA) une place spécifique.

Ils sont différents des établissements par la permanence, la stabilité, l'hétérogénéité professionnelle des accueillants. Ils diffèrent aussi des assistantes maternelles et des familles d'accueil par l'autonomie du projet social, de sa gestion administrative et financière. Ils sont une alternative pour des personnes pour lesquelles un accompagnement professionnel et fortement personnalisé est préconisé. Les LVA sont particulièrement sollicités pour des enfants, adolescents ou adultes pour lesquels les caractéristiques institutionnelles des établissements sociaux et médico-sociaux ne sont pas indiquées.

La FNLV a pour but, notamment, de représenter la profession et ses adhérents devant toutes les instances paritaires ou administratives, à l'échelon national, régional ou départemental.

FNLV - 8, rue Lemercier - 75017 PARIS - contact@fnlv.org - www.fnlv.org